

Rouen, le 27 août 2020

## **PLAN MÉTROPOLITAIN DE LUTTE CONTRE LA COVID-19**

L'accélération de la circulation épidémique et le recul du respect des gestes barrières ont conduit le conseil scientifique, dans son avis du 27 juillet, à proposer des mesures pour faire face à plusieurs scénarii de reprise de l'épidémie de Covid-19.

Le Gouvernement s'est préparé à une reprise épidémique à travers un plan d'actions national. À la demande du Premier Ministre dans son courrier du 7 août, le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime et le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Normandie ont élaboré un plan métropolitain de lutte contre la Covid-19 dans le cadre d'un dialogue avec le Président de la Métropole Rouen Normandie, les Maires et l'ensemble des acteurs concernés.

Cette démarche se justifie pleinement par les spécificités métropolitaines et par la circulation active du virus. Le risque de propagation est en effet plus élevé dans la Métropole Rouen Normandie en raison de la densité et des flux de population. L'apparition de nouveaux clusters au cours des derniers jours, la dégradation des indicateurs sanitaires et le nombre important de cas positifs mais asymptomatiques, confirment le besoin d'une action forte de prévention et de lutte contre la Covid-19 en anticipation de la rentrée de septembre.

Construit par les services de l'État (la Préfecture, l'Agence régionale de santé, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et la direction départementale de la cohésion sociale), avec l'appui de la Métropole Rouen Normandie et des 71 communes qui la composent, en lien avec les autres collectivités territoriales, le plan métropolitain de lutte contre la Covid-19 se décline en huit grands axes d'actions :

- 1) Le déploiement d'une stratégie de dépistage renforcée.
- 2) Le suivi et l'isolement des personnes contaminées.
- 3) La robustesse des circuits d'approvisionnement en équipement de protection individuelle.
- 4) L'extension de l'obligation de port du masque dans l'espace public.
- 5) La poursuite des mesures de prévention dans les structures sociales et médico-sociales.
- 6) La mise en place des mesures sanitaires dans les écoles.
- 7) Une stratégie de communication renouvelée sur les gestes barrières.
- 8) Une adaptation des modalités de mobilité.

Pour chacune des actions menées, une attention particulière est portée aux plus vulnérables, en particulier les personnes âgées ou en situation de handicap isolées ainsi que les personnes en situation de précarité.

Dans l'intérêt de tous, le Préfet de la Seine-Maritime et le Directeur général de l'ARS Normandie appellent la population à respecter ces mesures pour lutter contre la propagation du virus. La prévention d'une nouvelle vague de Covid-19 repose sur l'engagement de tous et sur une action coordonnée de l'ensemble des acteurs, au plus près du terrain.

Un point régulier sera effectué avec les acteurs concernés sur la mise en œuvre du plan.

Nous savons pouvoir compter sur l'engagement de tous dans la lutte contre cette épidémie, qui doit associer l'État, les collectivités territoriales et chaque citoyen.

Le Préfet de la Région Normandie, Préfet de  
la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND

Le Directeur général de l'Agence Régionale  
de Santé Normandie



Thomas DEROICHE